

## Article L2314-33 du Code du travail

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Les membres de la délégation du personnel du CSE sont élus pour 4 ans ; le nombre de mandats successifs est limité à 3 mandats, excepté pour les entreprises de moins de 50 salariés ou si, pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salariés, le protocole d'accord prélectoral prévoit d'autres mesures.

Le nombre maximal de mandats successifs, soit trois mandats, s'applique également aux membres du CSE central et aux membres des CSE d'établissement, sauf dans les entreprises ou établissements de moins de 50 salariés, et si le protocole d'accord prélectoral en stipule autrement.

Les fonctions des membres de la délégation du personnel du CSE prennent fin par le décès, la démission, la rupture du contrat de travail, la perte des conditions requises pour être éligible. Néanmoins ils conservent leur mandat en cas de changement de catégorie professionnelle.

## Article L2314-33 du Code du travail

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique sont élus pour quatre ans.

Le nombre de mandats successifs est limité à trois, excepté :

1° Pour les entreprises de moins de cinquante salariés ;

2° Pour les entreprises dont l'effectif est compris entre cinquante et trois cents salariés, si l'accord prévu à l'article L. 2314-6 en stipule autrement.

Le nombre maximal de mandats successifs fixé au deuxième alinéa du présent article s'applique également aux membres du comité social et économique central et aux membres des comités sociaux et économiques d'établissement sauf dans les entreprises ou établissements de moins de cinquante salariés et, le cas échéant, si l'accord prévu à l'article L. 2314-6 en stipule autrement, dans les entreprises ou établissements dont l'effectif est compris entre cinquante et trois cents salariés.

Les fonctions de ces membres prennent fin par le décès, la démission, la rupture du contrat de travail, la perte des conditions requises pour être éligible. Ils conservent leur mandat en cas de changement de catégorie professionnelle.

Les conditions d'application du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Elections CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le Comité Social et Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)